



## L'apprentissage au MS MSIR

### Fiche pratique

#### Apprentissage

Alternance d'études à l'école et présence en entreprise avec le statut de salarié pendant 15 mois.

De début octobre 2011  
à fin juin 2012

1 semaine de 6 jours  
de formation par mois  
+ entreprise

Juillet et août 2012

Temps plein en entreprise

Septembre 2012

1 semaine de 6 jours  
de formation + entreprise

D'octobre à décembre 2012

Temps plein en entreprise

La date de fin de contrat d'apprentissage ne pourra excéder le 31 décembre de l'année N + 1.

### Mastère Spécialisé Management des Systèmes d'Information en Réseaux

#### L'apprentissage : une relation Gagnant/Gagnant

L'apprentissage permet à l'étudiant de devenir, dès l'obtention du diplôme, un professionnel crédible. Il dispose d'une expérience en entreprise de longue durée, véritable sésame pour son intégration sur le marché du travail.

#### Les avantages de l'apprentissage

##### Pour les entreprises :

- La formation d'un futur manager.
- Une gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Faire réaliser par un étudiant à fort potentiel, des missions utiles à votre entreprise.
- Un enrichissement des équipes opérationnelles ou fonctionnelles par l'arrivée de jeunes managers compétents et motivés.
- S'engager dans une relation long terme avec l'ESSEC et profiter de cette vitrine pour présenter vos activités à tous les candidats.
- L'accès à un vivier de profils variés.

##### Pour les étudiants :

- Une première expérience de longue durée responsabilisante.
- Une aide financière par une prise en charge des frais de formation.
- Un réel développement personnel et professionnel.

##### Pour le groupe ESSEC :

- Une professionnalisation des compétences de ses étudiants.
- Un échange constructif entre enseignants et entreprises.
- La traduction concrète d'une relation forte entre l'ESSEC et l'entreprise.

#### L'encadrement de l'apprenti

Durant tout son contrat, l'étudiant est encadré par :

- Un maître d'apprentissage choisi pour ses compétences par l'entreprise parmi son effectif. Il forme l'apprenti aux modes de travail et aux procédures de décisions propres à son métier en lui transférant sa propre expérience de professionnel qualifié ;
- Un tuteur MS qui conseille l'apprenti dans la réalisation de son projet professionnel et l'aide dans l'évaluation de ses acquis, à travers une grille de compétences managériales.

Maître d'apprentissage, tuteur et apprenti doivent se rencontrer au moins 2 fois pendant la durée de contrat (2 mois après le début du contrat puis à la fin du contrat d'apprentissage).

## Partenaires historiques

**AIR LIQUIDE** : Chargé de projet IT/IS

**CSC** : Consultant Fonctionnel Junior Sap Finance

**ESSILOR INTERNATIONAL** : Assistant Chef de Projet

**GAN** : Assistant informatique maîtrise d'ouvrage / conception

**KPMG** : Auditeur en système d'information

## Recruter un apprenti\*

- Nous faire connaître votre intérêt pour l'apprentissage en adressant par mail à : [joboffers@essec.fr](mailto:joboffers@essec.fr), votre mission d'apprentissage en mettant « apprentissage » en objet du mail.
  - Une description de l'entreprise, de la division et du service d'accueil.
  - La définition complète des missions et des activités susceptibles d'être confiées à l'étudiant.
  - Une définition des qualités ou exigences particulières attendues de l'élève.
  - Une proposition de parcours de formation en entreprise étalée sur la durée du contrat.
  - L'adresse du contact entreprise où adresser les candidatures.

Plus votre demande sera précise, plus pertinentes seront les candidatures des étudiants.

- Sélectionner un étudiant avec vos propres procédures de recrutement.
- Prendre en charge la totalité des coûts de formation de l'apprenti.
- Remplir et nous retourner les documents contractuels.  
Tous les documents nécessaires à la signature du contrat d'apprentissage vous seront envoyés par le CFA. Une fois remplis et retournés par vos soins, le CFA s'occupera de leur enregistrement auprès de la DDTE.
- Accueillir l'apprenti.  
L'apprenti peut débiter au plus tôt à la date de signature du contrat.

\* Le nombre de place en apprentissage est limité dans ce programme.

## Le financement

(financement en vigueur à ce jour sous réserve d'actualisation)

Financement du contrat*	15 mois
<b>Dépenses</b>	
Salaire de l'apprenti (61% du SMIC)	12 490 €
Charges sociales réduites**	1 249 €
Total salaire et charges par an	<b>13 739 €</b>
Primes	
Soutien à la formation*** (au terme de l'apprentissage)	1 200 €
Crédit d'impôt	(1 600 €)
Coût net de l'apprenti (Dépenses moins primes)	<b>12 539 €</b>
Financement du coût de formation de l'étudiant/apprenti****	17 659 €

N.B. : L'étudiant apprenti ne supporte pas lui-même le coût de sa formation, conformément à la réglementation de l'apprentissage. SMIC = 1365 € au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (pour 151,67 heures).

\* Selon la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 et la loi de Finances pour 2006.

\*\* Charges estimées à 10 % du salaire annuel (fonction de l'entreprise).

\*\*\* Prime versée par la région où est implantée l'entreprise. Le chiffre indiqué correspond à la prime pour la région Île-de-France.

\*\*\*\* Cette somme peut être prélevée sur la taxe d'apprentissage, quota ou hors quota, toutes catégories confondues ou/et une subvention au CFA de l'ESSEC.



### CONTACTS

Stéphanie Ponsinet  
Assistante CFA  
E-mail : [ponsinet@essec.fr](mailto:ponsinet@essec.fr)  
Tél. +33 (0)1 34 43 31 88  
Fax +33 (0)1 34 43 32 17

Florence Letessier  
Responsable du développement  
de l'apprentissage  
E-mail : [letessier@essec.fr](mailto:letessier@essec.fr)  
Tél. +33 (0)1 34 43 33 71

[www.essec.fr/cfa](http://www.essec.fr/cfa)  
[www.essec-apprentissage.fr](http://www.essec-apprentissage.fr)  
[www.emploi.gouv.fr/profil/jeunes/index.php](http://www.emploi.gouv.fr/profil/jeunes/index.php)

Adresser vos offres a [joboffers@essec.fr](mailto:joboffers@essec.fr)